



Le 21 septembre 2016

DESTINATAIRES : TOUS LES INTERVENANTS DU PQAP

Objet : Publication de la mise à jour du rapport d'analyse psychométrique de l'examen du PQAP

En juin dernier, les OCRA ont publié le rapport d'analyse psychométrique de l'examen du PQAP, qui a été rédigé par Yardstick Testing & Training Experts. Les OCRA ont par la même occasion invité les intervenants à soumettre leurs commentaires sur le rapport; ceux-ci avaient jusqu'au 8 août 2016 pour ce faire.

Les OCRA souhaitent remercier les intervenants qui leur ont fait part de leurs observations. Faisant suite aux requêtes des intervenants, les OCRA ont transmis ces observations à Yardstick. Ils ont également demandé à Yardstick de publier une mise à jour du rapport traitant des questions et des commentaires reçus. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce rapport, que vous trouverez ci-joint. Comme vous pourrez le constater, Yardstick a ajouté une annexe au rapport, l'annexe A (pages 48-62), qui traite des sujets suivants :

- Comparaison du taux de réussite à l'examen du PQAP avant 2016 et à l'examen du PQAP actuel
- Comparaison du niveau de difficulté de l'examen du PQAP avant 2016 et de l'examen du PQAP actuel
- Comparaison de la lisibilité de l'examen du PQAP avant 2016 et de l'examen du PQAP actuel
- Commentaires sur la lisibilité de l'examen du PQAP actuel
- Commentaires sur l'équité de l'examen du PQAP actuel

Comme ils l'avaient fait pour le rapport original, les OCRA vous invitent à leur transmettre vos commentaires sur le rapport ci-joint. Les commentaires doivent être envoyés à :

Ron Fullan
a/s de Insurance Councils of Saskatchewan
310 – 2631 28th Ave
Regina SK, S4S 6X3
Vous pouvez aussi les envoyer par courriel à ron.fullan@skcouncil.sk.ca

Option de correction compensatoire

Au cours des rencontres avec les intervenants de l'automne dernier, nous avons mentionné que la plupart des juridictions étaient prêtes à offrir aux candidats le choix entre une correction modulaire et une correction compensatoire au cours de la période de transition vers le nouvel examen. Nous avons déterminé que la période de transition prendrait fin 45 jours après la publication du rapport d'expertise en psychométrie. La publication du rapport ci-joint marque le début de la période de préavis de 45 jours au terme de laquelle la correction compensatoire optionnelle ne sera plus offerte. Par conséquent, à compter du 7 novembre 2016, les candidats ne pourront plus se prévaloir de la correction compensatoire. Si vous avez des questions sur l'administration de l'examen, veuillez vous adresser à la juridiction concernée.

Cordialement,

Ron Fullan
Président, Organismes canadiens de réglementation en assurance